

*Rwanda, 1994-2014*  
*Histoire, mémoires et récits*



les presses du réel

Tandis que les productions artistiques, littéraires et visuelles – cinéma, théâtre, photographie – sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 se sont très vite multipliées, l'écriture de l'histoire a dû se frayer un chemin entre les exigences de clarification des faits et les manipulations politiques conscientes, en particulier en France. Démêler ce qu'il en est du réel et de son incessante reconstruction dans les discours et images publics, tel fut l'enjeu principal du colloque international « Rwanda, 1994-2014 : récits, constructions mémorielles et écriture de l'histoire », qui s'est tenu à Paris et à Saint-Quentin-en-Yvelines en novembre 2014.

Le présent volume restitue les perspectives critiques ouvertes par ces rencontres, qui permirent de rendre saillantes les avancées et limites de vingt années de recherche sur le génocide et de faire saisir la discontinuité des approches. Historiens, juristes, critiques, psychanalystes, artistes, mais aussi témoins directs et indirects prennent ici en charge des questionnements encore très sensibles : comment s'accomplit le travail de la justice, entre le Rwanda et l'Occident ? Que savons-nous de l'implication de l'État français au Rwanda de 1990 à 1994 ? Comment se raconte et se pense cet événement, dans quels langages écrits et visuels continue-t-on de le réfléchir, ici et là-bas ? Qu'en a-t-il été dans les médias, qu'en est-il au cinéma et au théâtre, en littérature et en philosophie ? Quelles ruptures se sont produites dans le champ des représentations ? Quelles lignes de partage et de convergence se dessinent dans le monde au-delà du postcolonial et du postmémoriel ? Quelles possibilités d'un vivre-ensemble et d'une compréhension commune s'ouvrent-elles, à l'échelle locale mais aussi globale ?

Plus qu'une simple somme d'écrits scientifiques, cet ouvrage choral entend surmonter les barrières disciplinaires pour mieux repenser le génocide des Tutsi au cœur de notre présent. Il invite à reconsidérer les productions occidentales au regard de ce qui se fait, se construit et s'écrit au Rwanda et en Afrique et appelle à une intensification de l'effort collectif afin d'appréhender les multiples dimensions d'un événement dont les conséquences pèsent de manière durable sur la vie des Rwandais et des populations attachées à la région des Grands Lacs.

Ouvrage publié sous la direction de Virginie Brinker, Catherine Coquio, Alexandre Dauge-Roth, Éric Hoppenot, Nathan Réra et François Robinet.

Couverture : photographie de Christophe Calais extraite de *Rwanda, le pays hanté* (éd. du Chêne). © C. Calais. Tous droits réservés.

30 €

[www.lespressesdureel.com](http://www.lespressesdureel.com)

ISBN 978-2-84066-924-1



9 782840 669241

CE QUE NOUS APPREND LE GÉNOCIDE DES  
TUTSI DE 1994 AU RWANDA  
SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT FRANÇAIS  
EN SITUATION DE CRISE

Gabriel Périès<sup>1</sup>

En préambule je désire citer un passage de l'entretien que j'ai eu dans le cadre de la Commission d'enquête citoyenne avec François-Xavier Verschave, à qui je souhaite rendre ici hommage :

« Sur ces questions fondamentales de doctrine militaire, il va falloir que les citoyens fassent des progrès rapides, pour la défense de la démocratie [...]. Le mécanisme des hiérarchies parallèles est, dites-vous, l'un des éléments importants de cette doctrine de la "guerre moderne". Est-il possible que ces théoriciens, ces stratèges, aient entretenu au niveau militaire une certaine forme de hiérarchies parallèles en France? »

C'était le 26 mars 2004. Aujourd'hui, il s'agit pour moi ici de faire le point sur une tentative de réponse à cette question, tentative qui a structuré une part importante de mes travaux de recherche, à la manière d'une réflexion pour les temps présents : celle d'un politiste confronté à la réalité de pratiques génocidaires et post-génocidaires dans lesquelles l'État français a été directement impliqué. En effet, un questionnement relatif au fonctionnement des institutions émerge à la lecture de différents travaux que nous avons eu l'occasion de consulter et de produire en la matière. Comment la destruction planifiée des Tutsi du Rwanda, et de l'opposition politique au gouvernement Habyarimana et au Gouvernement intérimaire rwandais entre 1990 et 1994, nous permet-elle de connaître le fonctionnement de l'État français en situation de crise extérieure (et intérieure) ? Sur quelles bases normatives, doctrinales celui-ci a-t-il géré – ou gère-t-il encore ? – l'usage de son appareil coercitif à l'échelle internationale, dans un espace postcolonial structuré par la Doctrine de la Sécurité Nationale (DSN) : celles que propageaient déjà les États-Unis en Amérique latine pendant la guerre froide ? Comment, dans ce contexte géopolitique, ont circulé les doctrines militaires contre-

<sup>1</sup> Professeur, Institut Mines Télécom / Télécom-École de Management.

<sup>2</sup> Laure Coret et François-Xavier Verschave (éd.), *L'Horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*, Paris, Karthala, 2005 [en ligne], [http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/l\\_26marshier.htm](http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/l_26marshier.htm).

insurrectionnelles, fondées sur le savoir-faire des officiers français présents dans le « cône sud » de l'Amérique latine pendant cette période, ou sur les territoires des pays africains ? Et que s'est-il passé lorsqu'il s'est agi d'éliminer *militairement* un « ennemi intérieur » bureaucratiquement – et racialement – déterminé, comme cela fut le cas au Rwanda<sup>3</sup> ?

Certains travaux, comme ceux de Jean-François Dupaquier<sup>4</sup>, de Benoît Collombat et de David Servenay<sup>5</sup> nous informent avec précision sur cette circulation doctrinale militaire, et c'est le cas plus encore des propos de certains officiers français : ceux du commandant Grégoire de Saint-Quentin, justifiant en 1997 l'action de l'armée française au Rwanda à travers l'usage de doctrines militaires spécifiques, dites « anti-subversives » ou de « guerre révolutionnaire », comme nous avons pu le déterminer<sup>6</sup>, et ceux que cite François Granner dans son livre<sup>7</sup>. Cette circulation concerne le *management* des structures de l'État – français, mais aussi rwandais – chargées de la gestion de la violence contre-insurrectionnelle sur un territoire déterminé, et ce, au sein d'un dispositif qu'on peut qualifier de *parallélisme global*, comme le fit, en son temps, Emilio Fermin Mignone à propos du fonctionnement de l'État argentin dans les années 1970<sup>8</sup>.

Dans les limites de cet article, il ne peut s'agir que de poser quelques questions relatives aux *conséquences institutionnelles* de l'application de ces doctrines telles qu'elle eut lieu lors de missions militaires françaises au Rwanda. On sait que dans le cas argentin<sup>9</sup>, des officiers et des responsables des forces de sécurité – l'indistinction étant alors institutionnalisée entre forces armées et forces de police dans le cadre de l'application de la Doctrine de la sécurité nationale –, ont dû répondre

<sup>3</sup> Cf. Gabriel Périès, « La doctrine française de la "guerre révolutionnaire" : Indochine, Algérie, Argentine, Rwanda. Trajets d'une hypothèse », in C. Coquio et C. Guillaume (éd.), *Des crimes contre l'humanité en République française (1990-2002)*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 211.

<sup>4</sup> Jean-François Dupaquier, *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*, préface de Gabriel Périès, Paris, Karthala, 2010.

<sup>5</sup> Benoît Collombat, David Servenay, « *Au nom de la France* ». *Guerres secrètes au Rwanda*, Paris, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2014.

<sup>6</sup> Gabriel Périès, David Servenay, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2008.

<sup>7</sup> François Granner, *Le Sabre et la machette, Les officiers français et le génocide tutsi*, Paris, Tribord, 2014.

<sup>8</sup> Emilio Fermin Mignone, « Les déclarations abusives de disparitions instruments d'une politique », in Association internationale des juristes démocrates (éd.), *Le Refus de l'oubli. La politique de disparition forcée de personnes*, Paris, Berger-Levrault, coll. Mondes en devenir, 1982, p. 151 sq.

<sup>9</sup> Gabriel Périès, « La doctrine française de la "guerre révolutionnaire" : Indochine, Algérie, Argentine, Rwanda. Trajets d'une hypothèse », *op. cit.*

du crime de génocide face à la justice de leur propre pays, et ont été condamnés pour leurs agissements lors de la dernière dictature (1976-1983). Dans le cas du Rwanda, des ex-officiers français de l'opération Turquoise, comme Guillaume Ancel<sup>10</sup>, continuent à s'interroger sur le contenu de leur mission.

Une discussion sur cette question portera sur deux plans : celui de la doctrine, que nous avons largement analysée dans nos travaux, et celui des éléments qui structurent l'espace génocidaire, que nous avons pu déterminer à la lecture de l'ouvrage de Jean-François Dupaquier évoqué plus haut.

### Un État en situation de crises internes ou internationales : les « hiérarchies parallèles »

Ces travaux nous ont appris comment l'État français est capable de se dédoubler dans son fonctionnement dans le contexte d'un processus répressif militaire qui, *a posteriori*, est juridiquement qualifié de *génocide*. On sait aussi que, de l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman à celle des Tutsi du Rwanda, en passant par les massacres à grande échelle commis par les Khmers rouges, ces opérations ont été militairement structurées. Mais ce qui importe surtout est ceci : dans ces contextes toujours spécifiques, le *management* des formes répressives de lutte en situation de crises sociales ou politiques graves en période d'état d'exception, de contre-guérillas urbaines et/ou rurales, l'organisation des services de renseignements, le contrôle des organismes d'information comme support de propagande – sous l'empire de doctrines dites de « guerre et d'action psychologiques », – posant l'usage de la terreur pour assurer une adhésion des populations : tout cela repose sur la mise en place de « hiérarchies parallèles »<sup>11</sup>. Il en fut de la sorte avec la création de l'Organisation armée secrète (OAS) pendant la guerre d'Algérie, de la Main rouge en Tunisie pendant la même période de la décolonisation, de la Triple A dans l'Argentine pré-dictatoriale entre 1972 et 1975, des milices *interahamwe* et autres *Akazu* au Rwanda entre 1990 et 1994 ; et il en est ainsi encore aujourd'hui des Autodefensas Unidas de Colombia (AUC), dans le cadre de la lutte contre les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) en Colombie.

Tout ceci renvoie à une structuration de l'appareil d'État moderne,

<sup>10</sup> Guillaume Ancel, « Ex-soldat français au Rwanda, j'exige de la France la vérité sur le génocide », *Le Monde*, 30 août 2014.

<sup>11</sup> Gabriel Périès, « La doctrine française de la "guerre révolutionnaire" : Indochine, Algérie, Argentine, Rwanda. Trajets d'une hypothèse », *op. cit.*, p. 211.

qui prétend défendre de la sorte la « sécurité nationale » et lutter contre un ennemi intérieur dans le cadre d'une « guerre totale »<sup>12</sup> : cette notion elle aussi mobilisée par cette doctrine, et dont le théoricien avait été le maréchal Ludendorff, est indissociable d'une théorie raciale-ethnique de l'État comme de son ennemi identitaire. L'ennemi fut dans le Reich hitlérien le Juif ou le Tsigane, au Rwanda ce fut le Tutsi ou le Bagogwe, mais aussi l'opposant dans un sens très large : lorsque l'ennemi militaire avance et que son allié supposé se trouve disséminé dans la foule, sur les « arrières ». Au Rwanda la guerre totale fut confiée à la milice et ses relais médiatiques : la RTLM et le journal *Kangura*, qui annonçaient « de futurs petits événements »<sup>13</sup>. Et tout cet ensemble fut militairement coordonné et organisé. Ces relais constituaient des pièces structurantes de l'appareil d'État.

Or, on voit cet esprit se réanimer aujourd'hui en France à travers l'édition ou réédition d'auteurs militaires qui préconisèrent ce fonctionnement dans le cadre de la Doctrine de la Sécurité Nationale en Amérique latine dans les années de guerre froide, ou de l'« opération Condor » en Argentine, au Chili, au Brésil, au Paraguay, au Pérou, en Bolivie. Cette doctrine, qui a été réintroduite au Mexique en 2005, l'a été aussi en France en 2008 par le président Sarkozy dans le *Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale*, puis dans celui de 2013 par François Hollande. Et malgré les différences de contexte, c'est la même doctrine qui a repris du service et non une « doctrine totalement nouvelle », comme l'a prétendu Nicolas Sarkozy dans le *LBDSN*.

En 2008, on a traduit et publié en France un ouvrage du lieutenant-colonel Galula, un officier français qui avait servi en Extrême-Orient et en Algérie, puis travaillé aux États-Unis dans la Rand Corporation pendant la guerre froide<sup>14</sup>, compétence qui poussera le général de l'Armée US, Petraeus<sup>15</sup>, à y voir un « Clausewitz de la contre-insurrection » dans le contexte de l'intervention française en Afghanistan entre 2001 et 2012. Galula préconisait le recours aux « hiérarchies parallèles », et au

<sup>12</sup> Nicolas Sarkozy a repris cette expression dans le cadre de la lutte contre le terrorisme le 8 juillet 2015, et le président Hollande l'a fait le 5 février 2015 à propos de la crise ukrainienne.

<sup>13</sup> Voir le film documentaire de Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette, *Tuez-les tous ! Rwanda : histoire d'un génocide « sans importance »*, 2004.

<sup>14</sup> David Galula, *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, préface du général Petraeus, Paris, Economica, coll. Stratégies & Doctrines, 2008.

<sup>15</sup> Ancien commandant de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (2008-2011) et Directeur de la CIA (2011-2012).

chapitre « Opérations » dans l'étape dite de « Destruction de l'organisation politique insurgée »<sup>16</sup>, il justifiait ainsi la démarche para-policière :

« La nécessité d'éliminer les agents politiques de l'insurrection dans la population est évidente. La difficulté est de le faire rapidement et de façon efficace, avec un minimum d'erreurs et de contestations. [...] Il s'agit par essence d'une opération de police dirigée non pas contre des criminels de droit commun mais contre des hommes dont les motivations, même si les loyalistes les contestent, peuvent être parfaitement honorables. Qui plus est, ces agents ne participent généralement pas aux actions de terrorisme ou de guérilla et, légalement, n'ont pas de sang sur les mains<sup>17</sup>. »

Certes, s'attaquer à des innocents d'un point de vue légal, mais considérés comme politiquement coupables, devient quelque peu problématique :

« Même dans des circonstances optimales, une telle opération de police a toujours un aspect désagréable [...]. C'est la raison pour laquelle l'élimination des agents politiques de l'insurrection doit être menée de façon rapide et décisive<sup>18</sup>. »

De plus, dans de telles opérations, « [n]ul ne peut garantir [...] qu'aucune erreur ne sera commise, ni qu'aucun innocent ne sera arrêté par erreur [...] et même si seuls de vrais insurgés tombent sous les verrous, il serait dangereux et contre-productif de confier leurs interrogatoires à des amateurs<sup>19</sup> ». Et de plaider alors de façon tout à fait nette et précise : « Toutes ces raisons plaident pour que cette opération soit menée par des professionnels ; au sein d'une organisation bien distincte des structures loyalistes [...]. Si la police en place n'est pas digne de confiance, il faut créer pour cela une police spéciale<sup>20</sup>. »

En d'autres termes, il va falloir intégrer au dispositif général policier une hiérarchie totalement parallèle, ou paralléliser d'autres structures, qu'elles soient militaires ou policières. En France, dans le cadre de la DSN, des officiers supérieurs évoquent, au nom de la lutte contre un ennemi terroriste, l'institution d'un *continuum* entre défense intérieure et défense extérieure, ce qui implique une « policarisation des forces militaires et une militarisation des forces policières<sup>21</sup> ». De quelle nature

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 182.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>21</sup> Général d'armée (2S) Watin-Augouard, « Le continuum défense sécurité intérieure », in F. Debove et O. Renaudie (éd.), *Sécurité intérieure. Les nouveaux défis*, préface de Manuel Valls, Paris, Magnard-Vuibert, 2013, p. 303 *sq.*

seront ces forces? Qui en contrôlera les opérations, les appellera-t-on « opérations de pacification »? Au Rwanda, l'exemple type fut l'action du capitaine Paul Barril et de sa structure « para-publique » de coercition, lorsqu'elle fut mise discrètement au service du Commandement des Opérations Spéciales (COS), dirigé alors par le colonel Jacques Rozier lors de l'opération Turquoise, en juin 1994.

Ce genre de structures est très utile en temps de crise sécuritaire, surtout avant que cette crise ne soit ouverte, afin de mener une guerre préventive. Car ce système doit se soustraire au contrôle démocratique afin d'être efficace, et ses actions doivent relever médiatiquement de la délinquance ou d'opérations clandestines, secrètes.

#### L'expérience rwandaise: des hiérarchies parallèles au règne de l'auto-intoxication

Les fonctions et rôles de ces organismes parallèles ont été mis en relief lors de ce qu'on a appelé pudiquement alors la « crise rwandaise ». Qui savait alors quel était exactement le rôle de l'état-major particulier (EMP) du président de la République française, et la puissance qu'il allait acquérir entre 1990 et 1995 alors que le président Mitterrand était souffrant? Devant qui étaient responsables les officiers supérieurs qui dirigeaient alors l'EMP, l'amiral Lanxade puis le général Quesnot, alors que le secret défense continue à les protéger? Qu'en était-il de la hiérarchie spécifique qu'ils commandaient, quelles en étaient les composantes et que sait-on de leur complexité bureaucratique? Comment et par quels réseaux cet EMP était-il informé? Et finalement, quelle en fut l'efficacité au regard du résultat? Comment les juger aujourd'hui? Si en Argentine les officiers impliqués dans la « guerre sale » ont été condamnés, c'est après que des enquêtes ont été diligentées dans le cadre d'un processus profond de démocratisation des structures politiques et de la société civile. De quoi nous informe l'actuelle et persistante opacité de l'État français quant à la démocratie française? Faut-il une nouvelle république pour que ces responsabilités soient reconnues publiquement?

C'est sur le fonctionnement de ces réseaux d'information et d'action que s'est concentré Jean-François Dupaquier<sup>22</sup>, et ce fonctionnement émerge dans sa complexité dans le cadre de l'entretien serré qu'il a eu avec l'opérateur radio Richard Mugenzi, homme des FAR (Forces armées rwandaises) devenu témoin devant le TPIR à Arusha: agent de renseignement, polyglotte, celui-ci avait été chargé de l'écoute et du

<sup>22</sup> Jean-François Dupaquier, *L'Agenda du génocide*, op. cit.



décryptage des messages de l'ennemi FPR/APR (Front patriotique rwandais/Armée patriotique rwandaise). Placé également sous le contrôle et la formation d'officiers de renseignement français à la base militaire de Butotori, il était chargé d'intoxiquer l'ennemi et les forces des FAR elles-mêmes, en inventant des positions imaginaires propres aux uns et aux autres, ceci à la demande d'officiers de renseignement des FAR, eux-mêmes orientés par des officiers de renseignement français.

Cette technique des « bobards » était faite pour provoquer des comportements spécifiques – de l'ennemi comme de l'ami –, en élaborant de fausses manœuvres dans le cadre d'opérations dites de « déception », chargées localement de créer des mouvements sur le terrain afin d'induire en erreurs les deux parties, et d'assurer la réussite d'une autre opération, pensée à un échelon tactique supérieur par un état-major particulier, et dont seul un petit cénacle connaissait la totalité de la manœuvre. *L'ami comme l'ennemi étaient ainsi volontairement intoxiqués.* Toutefois, ces « bobards » remontaient aussi vers tel état-major ou telle « hiérarchie parallèle » à leur tour intoxiqués, d'où des effets délétères au sein de l'état rwandais : la structure de commandement du MNRD, parti unique militairement organisé, se confondait avec celle de l'armée rwandaise qui, lors de son entrée en crise, explosa en une pluralité de pôles de décisions rivaux, qui jouèrent sur des rapports d'adhésion politique avec telle ou telle faction du pouvoir officiel au Rwanda, ou négocièrent leur lien de subordination avec tel état-major. Ces décisions remontaient aussi dans les réseaux du renseignement militaire français, jusqu'à l'état-major particulier de Mitterrand, que dirigeaient alors l'amiral Lanxade (1989-1991) puis surtout le général Quesnot (1991-1995) : ces officiers supérieurs, à leur tour, prirent des décisions depuis Paris, pensant pouvoir agir à Ruhengeri ou à Kigali, ou sur tel réseau que dirigeait la cellule africaine de l'Élysée, elle-même informée par l'ambassadeur Georges Martre et ses propres contacts...

Que se passe-t-il alors dans ce cas de figure ? Les décisions prises par ces états-majors spécifiques, locaux, services de renseignement et hiérarchies parallèles structurés en fonctions d'intérêts spécifiques, politiques et/ou militaires, prises au nom de la doctrine dite de la « guerre révolutionnaire », se transforment en décisions officielles. Prises officieusement sur la base d'opérations d'intoxication, elles redescendent le long de la hiérarchie officielle, qui ne peut (ou ne veut) plus faire la distinction entre le faux et le vrai. Les structures de décision, organisant une polyarchie de fait, commencent alors à laisser libre cours à la pure violence sur le terrain, ou à ce que les latino-américanistes des « années de plomb » ont désigné sous l'expression d'« anarchie militaire ». Les arrières, c'est-à-dire les populations civiles, deviennent les seules cibles

« efficacement » attaquées dans le cadre de la « guerre totale ». Au Rwanda, le front principal auquel participait l'armée française s'est écroulé. Le FPR a avancé et l'a emporté. Le principe de réalité, lui, ne l'a pas emporté dans ces milieux intoxiqués à tous les étages. L'auto-intoxication a suivi les chemins hiérarchiques en tant qu'information vraie. La Direction du renseignement militaire (DRM) créée le 16 juin 1992 dut faire ses preuves par rapport à ses prédécesseurs, les 2<sup>e</sup> Bureaux et le Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM), ou la DGSE. Elle a fait remonter aux hauts états-majors cette « information » construite sur le terrain des manœuvres, mais bien loin du centre. Et ce jusqu'à l'Élysée, pour qui le FPR/APR était devenu ougandais ou « tutsi », oubliant qu'au sein du FPR des Hutu l'avaient dirigé : détail fâcheux lorsqu'on parle d'une guerre des *races*... ou même d'un conflit *ethnique* « si commun en Afrique<sup>23</sup> », comme put l'affirmer le président de la République française, François Mitterrand, chef des Forces Armées.

Le mensonge devait alors se poser en vérité sur le bureau de tel juge, sur des cartes d'état-major qui retraçaient la progression de l'ennemi : il en fut ainsi de la carte du « Tutsiland », proposée au président Mitterrand comme hypothèse pour mettre fin au conflit... par le général Quesnot, d'ores et déjà auto-intoxiqué par l'histoire coloniale allemande puis belge, et par les pratiques de la guerre d'Algérie. Le mensonge ou l'auto-intoxication impose telle ou telle manœuvre, qui, à son tour, appuyée par tel bureau d'état-major, organise une nouvelle opération de « déception » susceptible d'assurer la victoire.

« Blancs menteurs », lançait il y a dix ans un journaliste français si bien « informé » qu'il n'eut pas besoin de mettre les pieds au Rwanda pour décrire les « noires fureurs ». Il faudrait savoir si ces mêmes documents, fruits d'interceptions fabriquées, de messages inventés et d'opérations masquées, ne l'ont pas également abreuvé, lui et bien d'autres engagés dans la même campagne. Car le système se défait en systématique à travers la dissémination des discours. Dans sa déposition, Richard Mugenzi a évoqué cette contamination lors des repas au mess des officiers à Kigali : ce discours militaire spontané est alors saisi par des « oreilles » et se déverse en discours politiques qui alimentent des factions alors encadrées par des officiers français, milices *interahamwe*, *Akazu*, Réseau Zéro, état-major de tel colonel monté en puissance, comme de Bagosora, qui promit l'apocalypse après l'attentat qui détruisit l'avion d'Habyarimana en 1994. Le chef de l'état-major particulier triait alors les informations car il était chargé de mener une « guerre

---

<sup>23</sup> Voir le film *Tuez-les tous !* déjà cité.

totale », de « nettoyer les arrières ». Ce qui a mené à la désagrégation de l'appareil d'État rwandais.

Sur le plan militaire se trouve alors enclenché un processus d'articulation de hiérarchies multiples, tant françaises que rwandaises : jusqu'à la défaite militaire des FAR et la fin du génocide, les missions du DAMI (Détachement d'assistance militaire et d'instruction) envoyé en 1991 par la France au Rwanda, furent non seulement de former les militaires des FAR et d'apporter leur conseil, mais d'œuvrer activement à la défaite du FPR, au besoin en participant aux combats. Son chef, le colonel Chollet, fut entre mars 1991 et février 1992 le conseiller du président de la République rwandaise, lui-même commandant en chef des FAR et conseiller auprès du chef d'état-major des FAR... Ceci jusqu'à ce que la crise du Gouvernement intérimaire rwandais mette au jour les tendances génocidaires au sein des FAR.

Une question se pose alors : sommes-nous sûrs que de telles implications n'ont pas laissé de traces au sein même des structures de l'État français : dans les comités interministériels, dans l'EMP, dans la cellule africaine de l'Élysée, et parmi les hauts fonctionnaires qui n'eurent de compte à rendre qu'à leurs propres hiérarchies, mais rarement aux institutions démocratiques ? Hiérarchies elles-mêmes nourries des rapports de la DRM, qui tenait ses informations d'états-majors auto-intoxiqués afin d'intoxiquer au mieux l'ennemi. Un génocide peut-il être anodin pour le fonctionnement d'un État démocratique ? Révèle-t-il une dualité structurelle de l'État français ? En effet, au vu de l'expérience, cette polyarchie renvoie à l'expression normative d'un type de fonctionnement spécifique de tout État moderne, lorsque les organismes chargés de gérer la violence et la coercition s'autonomisent et fonctionnent en « hiérarchies parallèles ».

Il faut remercier tous ceux qui, journalistes d'investigation, spécialistes des Grands Lacs, et certains militaires courageux, comme le colonel Martin-Berne, qui, grâce à leur ténacité, leur intelligence et leur exigence morale, ont permis de saisir ce fonctionnement caché de l'État qui, orienté par la doctrine de la « sécurité nationale », cultive des capacités organisationnelles et normatives pouvant mener au génocide sans que rien ne vienne y faire obstacle, et exerce des élites à ne répondre de leurs agissements devant aucune instance démocratique, mais à s'accaparer le pouvoir de décision dans des luttes de palais ou des processus de contrôle indirects des autorités chargées de les administrer.